



Renouvellement titre de sejour vie prive vie famillial !

Par **sadek**, le **07/01/2010 à 13:21**

Bonjour ! rnrnje suis algérien, marier avec française depuis aout 2008, voila j'ai un rdv pour renouveler mon titre de séjour vie prive vie familiale pour mars 2010. la préfecture mon dis que je peux demande le certificat de résidence 10 an algérien. Ils mon donne toute les pièces a fournir plus la présence obligatoire de ma femme. rnrnMon problème : rnrnje suis en plein dispute avec ma femme, parc que elle ma tromper, et la elle a quitter la maison et elle es partie chez ses parent. Et moi non plus je ne suis pas près de la revoir. La personne avec qui elle ma trompé ma menacer d'appeler la préfecture j'ai même un enregistrement téléphonique de lui. rnrnMa femme aussi me menace tout le temps par rapport a mes papier et que elle va demande le divorce pour que je ne renouvel pas mes papier; je voulais signaler a la prefecture et a la police son abandon de domicile, mais j'ai peur que ca tourne contre moi ! Qu'est ce que je peux faire ? ! rnrnJe ne pense pas qu'elle va m'accompagner a la Préfecture pour déposer mon dossier. Actuellement je suis entrain de crée une entreprise, je me demande si c'est pas mieux pour moi de demander un titre de sejour commerçant dès que je recois mon Kbis ou salarier vu que je travail toujours et ce la depuis 5 ans dans la meme entreprise. rnrnQu'est ce que vous allez me conseille, SVP, merci pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **07/01/2010 à 15:04**

[s]Un Point d'Accès au Droit est un lieu d'accueil gratuit et permanent, permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Les services d'accueil des deux Tribunaux de Grande Instance du département (Châlons-en-Champagne et Reims) sont des

Points d'Accès au Droit.[/s]rn[fluo]TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHALONS EN CHAMPAGNE[/fluo]rnAccueil du Tribunalrn2, quai Eugène Perrierrn51 000 Châlons en ChampagnernTéléphone 03 26 69 27 27rnTélécopie 03 26 69 27 45rn[fluo]TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE REIMS[/fluo]rnBureau n°21 - Accueil civil et pénalrnPlace Myron Herrickrn51 100 ReimsrnTéléphone 03 26 49 53 53rnTélécopie 03 26 49 53 13rn[fluo]POINT D'ACCES AU DROIT DE VITRY LE FRANÇOIS[/fluo]rn4 rue Maître Edmérn51 300 Vitry le FrançoisrnTéléphone 03 26 74 79 13rnBonjour, vous êtes en principe protégé par la convention Franco-Algérienne, donc votre divorce n'entraînera pas le retrait de votre certificat de résidence de 10 ans, [fluo]pour confirmation [/fluo]prenez contact avec les Centres d'Accès Au Droit (cdad) de Reims, de Chalons En Champagne, ils tiennent des permanences juridiques, bonne année 2010 à vous.

Par **sadek**, le **07/01/2010 à 22:41**

merci pour votre réponse! rnau fait! aujourd'hui je détien un certificat de résidence algérien vie privée vie familiale de un an. le moi de mars je vais renouveler ce titre et j'aurai droit à un certificat de résidence algérien de 10 ans. mais mon problème c'est que ma femme va pas m'accompagner à la préfecture pour renouveler mon titre. rnje voudrait savoir si ce n'ai pas meilleur pour moi à ce que je demande directement un autre statut, soit commerçant ou salarié à la place de vie privée et familiale ! conseillez moi SVP